



Mairie
de
VALLÈGUE
(Haute-Garonne)

Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le

ID : 031-213105661-20240325-DB20240303-DE



République Française

Délibération n° 2024-03-03

Extrait du registre des délibérations

COMMUNE DE VALLÈGUE

SEANCE 25 mars 2024

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 13

Nombre de suffrages exprimés : 15

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-cinq mars à vingt et une heures, le conseil municipal de la commune de Vallègue, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Rémy ZANATTA, Maire.

Date de convocation et publication : 14 mars 2024

Assistaient à la séance : ZANATTA Rémy, CAUSSINUS Serge, TUDELA François, ROUX Patrick, CARRIÈRE Jean-Louis, BEY-CREUX Céline, DEVORA Daniel, ESCRIEUX Patrice, GALTIER Patrice, MALET Jacques, PINAUD Jérôme, RICHER Pascale et ZINDEL Laurent.

Membres absents et excusés :

- GUILLES Bernard a donné procuration à CARRIÈRE Jean-Louis,
- ROUX Evelyne a donné procuration à DEVORA Daniel

Secrétaire de séance : CAUSSINUS Serge

Objet : Demande de subvention pour l'aménagement d'une nouvelle mairie

La municipalité a engagé depuis plusieurs années une réflexion sur la valorisation du patrimoine bâti autour du château dans le cœur de bourg. Elle souhaite aujourd'hui réhabiliter le hangar situé dans le prolongement de l'aile Ouest du château afin d'y implanter la mairie. La mairie actuelle, implantée derrière la salle des fêtes, sera convertie en maison des associations. Au regard du positionnement des bâtiments en bordure de la place centrale du village et de la déconstruction prochaine du «préfabriqué» abritant les associations près de l'église, le projet architectural sera accompagné d'une opération de requalification de l'espace public.

L'objectif principal reste celui de la valorisation du patrimoine local en répondant aux impératifs environnementaux, aux attentes des habitants et aux besoins de la commune.

Il s'agit d'une réhabilitation et restructuration de bâtiments anciens, à conserver en partie. La mairie fera l'objet d'une rénovation légère tandis que le hangar sera sujet à une restructuration lourde. Le «préfabriqué» sera quant à lui déconstruit.

Ce projet sera réalisé en plusieurs étapes.

La première étape, sujet de cette délibération, concerne uniquement la réhabilitation du hangar en nouvelle mairie. Les travaux devraient être réalisés sur les exercices budgétaires 2024 et 2025.

Notre conseil municipal est amené à délibérer pour solliciter un soutien financier du Conseil départemental (contrat de territoire) et de l'Etat (Fonds Vert) pour le coût de réalisation de cet aménagement.

L'aide financière est sollicité au taux maximum autorisé.

Vu la délibération n°2022-11-12 du Conseil Municipal en date du 30/11/2022,



Considérant l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Sollicite** une subvention au taux maximum autorisé auprès du Conseil départemental et de l'Etat pour l'aménagement d'une nouvelle mairie,
- **Autorise Monsieur le Maire** à signer tous les documents afférents à ce dossier,
- **Est informé** que la présente délibération sera communiquée à Monsieur le Président du Conseil départemental de la Haute-Garonne et à Monsieur le Préfet.

Adopté à l'unanimité des membres présents

Ainsi fait et délibéré à Vallègue les jour, mois et an que dessus.

Le Maire, Rémy ZANATTA



Transmis au représentant de l'Etat le : 26/03/2024

Publié le : 26/03/2024